



L'accord entre Lufthansa et le gouvernement allemand prévoit notamment l'octroi d'un crédit de 3 milliards d'euros et une entrée au capital à hauteur de 20% de l'État allemand. © BORIS ROESSLER/DPA/BORIS ROESSLER

# Accord entre Lufthansa et le gouvernement allemand

Lufthansa, maison mère de Brussels Airlines, est parvenue à un accord avec le gouvernement allemand au sujet d'une aide d'État d'un montant de 9 milliards d'euros. Voilà qui pourrait impacter les discussions en cours en Belgique sur l'avenir de Brussels Airlines.

BENJAMIN EVERAERT ET SALIM NESBA

Après des semaines d'intenses négociations, un accord a été conclu entre Lufthansa, maison mère de Brussels Airlines, et le gouvernement allemand sur un paquet de mesures de soutien de plusieurs milliards d'euros. Un communiqué officiel est tombé peu après 17 heures ce lundi, confirmant les rumeurs du jour et chiffrant ce soutien à un montant de 9 milliards d'euros. Ce plan de sauvetage permet aussi à l'État allemand de devenir le premier actionnaire du groupe avec 20% du capital.

## L'Europe aura son mot à dire

Les mesures, qui doivent encore être approuvées par la Commission européenne et une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, prévoient un crédit garanti par Berlin de 3 milliards d'euros, l'achat d'actions pour 300 millions d'euros dans le cadre d'une augmentation de capital et une injection de fonds de 4,7 milliards d'euros sans droit de vote, détaille Lufthansa dans un communiqué.

Le plan de sauvetage allemand devra être validé par le directoire de la compagnie, ainsi que par la Commission européenne. Lufthansa et l'Allemagne veulent s'assurer que le plan d'aide passe sans encombre à la Commission européenne. Ce qui prend également un peu plus de temps que prévu.

Au cœur du dossier figurent les précieux slots aériens. La crainte des Allemands serait que l'Europe prive Lufthansa de slots lucratifs à Munich et à Francfort en échange de l'autorisation de l'aide. «Nous ne permettrons pas que cela arrive», aurait indiqué Angela Merkel au sein de son parti politique estimant que ce serait une «dure bataille».

Dans le sillage de l'accord, le titre de Lufthansa a fait des étincelles à la Bourse de Francfort. Il grappillait un peu plus de 6% à 8,52 euros vers midi alors que le Dax s'affichait en hausse d'environ 1,9% au même moment. La capitalisation boursière de Lufthansa a fondu de moitié cette année pour retomber autour de 4 milliards d'euros actuellement.

Cet accord aura un impact sur les négociations en cours à Bruxelles entre la

direction de Brussels Airlines, filiale de la compagnie allemande, et son personnel.

## Pas d'avancée sociale chez Brussels Airlines

Il y a deux semaines, Brussels Airlines marquait son intention initiale de supprimer jusqu'à 1.000 postes et de réduire sa flotte de 30%. L'idée de la direction est de conserver 75% des emplois en limitant les licenciements secs grâce à de la flexibilité, des départs à la pension et des diminutions de salaire et de temps de travail.

Les syndicats sont prêts à des baisses de temps de travail, notamment pour les pilotes (et donc des diminutions de salaire), mais à titre temporaire jusqu'en 2023. La direction veut des solutions structurelles, alors que Brussels Airlines peine depuis des années à être rentable et donc à financer ses propres coûts.

Une nouvelle réunion a eu lieu ce lundi entre syndicats et direction, mais sans avancée majeure. Didier Lebbe, de la CNE, ne comprend d'ailleurs pas comment la direction peut demander des solutions structurelles. «On ne sait pas quelle sera l'aviation

**Cet accord aura un impact sur les négociations entre la direction de Brussels Airlines et son personnel.**

## BRUSSELS AIRLINES VOLERA VERS 59 DESTINATIONS CET ÉTÉ

Brussels Airlines, qui reprendra une partie de ses vols commerciaux à partir du 15 juin prochain, proposera un programme adapté et réduit pour cet été, annonce la compagnie ce lundi. Entre le 15 juin et le 31 août, elle ajoutera ainsi progressivement des destinations à son réseau pour en atteindre 59 dans 33 pays en Europe, en Afrique et aux États-Unis d'ici le mois d'août. Ce qui correspondra à environ 30% du programme d'été initialement prévu en Europe et 40% de celui pour les liaisons intercontinentales.

L'offre sera progressivement étoffée à partir du 15 juin pour atteindre 240 vols hebdomadaires en août. En Europe, un total de 45 destinations seront desservies dans 20 pays, dont l'Espagne, le Portugal, la Grèce, l'Italie, la France et le Danemark, détaille Brussels Airlines.

**Pour le long-courrier, il y en aura 13 des 17 normalement assurées en Afrique** (dont deux au Cameroun), sous réserve de l'approbation des autorités locales, et New York JFK, aux États-Unis. Montréal, au Canada, qui aurait dû rejoindre le programme en mars dernier, le fera dans le courant 2021.

Les systèmes de réservation sont actuellement mis à jour avec le nouveau réseau. Une opération qui sera terminée d'ici la fin de la semaine. Ce n'est qu'à ce moment-là que le nouvel horaire sera pris en compte dans tous les systèmes.

Brussels Airlines annoncera au début juin le calendrier de son déploiement au-delà de la période d'été. D'ici la fin de l'année, l'entreprise espère pouvoir offrir 50% du programme de vols prévu avant que la crise du coronavirus ne débute. La compagnie rappelle enfin que le port du masque sera obligatoire à bord de ses avions. **BENJAMIN EVERAERT**

demain, quelles seront les règles dans l'avenir et les mesures de l'Iata face à la crise sanitaire. Leurs mesures structurelles, c'est comme si dans 6 mois on allait revoler comme avant. Mais ce n'est pas du tout certain», dit-il.

L'accord entre Lufthansa et le gouvernement allemand pourrait également impacter les discussions que le groupe aérien et sa filiale belge ont avec le gouvernement Wilmès au sujet d'une aide à Brussels Airlines qui se situerait entre 300 et 400 millions d'euros.

# Ryanair veut dégraisser en Belgique en ignorant la loi

La compagnie low cost compte se séparer d'un quart de ses pilotes en Belgique et de trente membres du personnel de cabine, mais ne respecte (toujours pas) les règles sociales.

PATRICK ANSPACH

La compagnie à bas prix Ryanair a annoncé lors de sa dernière assemblée générale du 18 mai qu'en plus de 250 pertes d'emplois dans ses bases administratives, elle chercherait à réduire son personnel navigant de 3.000 unités et les salaires de 20%. Le groupe s'attend à une perte de 200 millions d'euros au premier trimestre de son exercice (à partir d'avril) et aussi une perte au trimestre suivant. Elle devrait assurer 40% de ses liaisons dès juillet, 60% en août.

Le 14 mai, la Belgian Cockpit Association (BeCA), qui réunit les pilotes de Belgique, a été informé par Ryanair du licenciement possible de 25% des effectifs, soit 44 pilotes au total. La CNE a fait état de menaces sur 30 personnes du personnel de cabine.

## Et la procédure Renault?

«Dans un tel cas de licenciement collectif, la loi belge impose la procédure Renault, qui autorise le travail à temps partiel, parfaitement adapté à ce temps de crise, constate Alain Vanalderweireldt, président de la BeCA. Mais Ryanair ignore sciemment les lois du travail belge.»

Ainsi, la compagnie irlandaise s'insurge contre les aides d'État octroyées à de grandes compagnies, mais ne pense même

pas à démarcher les administrations pour des aides. «Ryanair n'a toujours pas rempli correctement les documents nécessaires pour permettre à ses employés de bénéficier des allocations de chômage temporaire, auxquels ils ont pourtant droit en tant que cotisants à la sécurité sociale belge, précise un communiqué de la BeCA. Nous exhortons donc Ryanair à procéder immédiatement à la régularisation de la situation de ses employés.»

## Chantage à l'emploi

Les pilotes considèrent que Ryanair profite de la crise du coronavirus pour faire un chantage à l'emploi et aux conditions de travail inacceptables.

«Les chiffres présentés le 18 mai aux actionnaires montrent que Ryanair est en

**44 pilotes**

**Ryanair annonce le licenciement possible de 25% de ses effectifs, soit 44 pilotes.**

bonne santé financière et qu'elle est mieux placée que ses concurrentes pour redresser la barre au moment de la reprise, argumente Alain Vanalderweireldt. Dans ces conditions, pourquoi vouloir remettre unilatéralement en cause les conventions collectives signées chez nous en 2018 et 2019?»

«Le pire, nous dit encore le président de BeCA, est que, dans la lettre qui nous a été adressée, il est clairement indiqué que des engagements de personnels navigants sont planifiés dès que la reprise sera confirmée, mais à des barèmes encore inférieurs. Nous aimerions avoir toutes les données des perspectives opérationnelles qui nous permettraient d'évaluer si ces menaces de licenciements sont véritablement justifiées.»